

## QUI OFFRE LES SERVICES PROFESSIONNELS ?

- Consultants BCH est responsable de votre PAE.
- Durée du contrat : du 1<sup>er</sup> mai au 30 avril de chaque année.
- Cinq rencontres d'une heure seront défrayées par l'UQAT, et ce, annuellement pour la durée du contrat. Ces professionnels ont différentes formations et plusieurs années d'expérience en relation d'aide.

## CONSULTANTS BCH

Consultants BCH assure un service de secrétariat du lundi au vendredi pendant les heures normales de bureau et un service téléphonique d'urgence (par répondeur) de sept jours sur sept, 24 heures par jour.

Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à contacter le **Service d'accueil de Consultants BCH** qui vous fournira toute l'information nécessaire concernant votre PAE.

UNE RÉPONSE HUMAINE À VOS BESOINS

**HUMAINE  
CRÉATIVE  
AUDACIEUSE**

© PHOTO: MATHIEU DUPUIS



Université du Québec  
en Abitibi-Témiscamingue

# BCH

CONSULTANTS

SERVICES PSYCHOLOGIQUES | PSYCHOSOCIAUX

94, avenue du Lac, bureau 200  
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 4N4

**T** 819 797-5116

**SF** 1 800 525-0997

info@consultantsbch.com

www.consultantsbch.com

## LE PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS DE L'UQAT!

Reconnue pour se soucier du bien-être et de la qualité de vie de l'ensemble de son personnel, l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) met tout en œuvre pour maintenir un milieu sain pour ses employés en fournissant de l'aide ou des conseils, de manière confidentielle, à ceux qui éprouvent des problèmes d'ordre personnel ou professionnel. N'hésitez pas à demander de l'aide.

uqat.ca





© PHOTO : MATHEU LALOUS

## QU'EST-CE QU'UN PAE?

Un programme d'aide aux employés (PAE) est un ensemble d'actions préventives et curatives prises pour apporter aide et support aux membres de l'organisation ayant des difficultés personnelles, relationnelles, compromettant ou susceptibles de compromettre leur santé, leur équilibre psychologique ou leur rendement au travail.

## POURQUOI UN PAE?

L'employeur, le syndicat et le personnel ne peuvent ignorer le lien qui existe entre la vie personnelle et professionnelle. Les difficultés tant personnelles que professionnelles peuvent avoir des répercussions sur le rendement au travail et dans les autres sphères de la vie personnelle.

En établissant un PAE, l'organisation met à la disposition de ses membres des services d'information, de prévention, d'aide et de référence qui leur permettent d'être plus outillés pour résoudre des difficultés.

## PRINCIPES DE BASE D'UN PAE

### 1. VOLONTARIAT

Le recours aux services du PAE doit être volontaire et exprimer la motivation de la personne.

### 2. SANS PRÉJUDICE

Le recours aux services du PAE ne doit pas nuire aux chances d'avancement, au statut, à la sécurité d'emploi et à la réputation de la personne.

### 3. CONFIDENTIALITÉ

Le respect de l'anonymat et le secret professionnel sont essentiels au PAE. Cet anonymat s'applique aux utilisateurs, à la nature des difficultés et aux services reçus.

## QUI EST ADMISSIBLE?

Le Programme d'aide aux employés (PAE) s'adresse à tous les employés réguliers travaillant à l'UQAT, de même qu'aux employés à statuts particuliers ayant accumulé 180 jours travaillés et aux chargés de cours, sous contrat, ayant accumulé un minimum de six points de priorité.

À noter que la famille immédiate de l'employé (conjoint et enfants) est admissible au Programme. Par contre, c'est l'employé de l'UQAT qui doit initier la demande.

## VOTRE PAE EST PRÉVENTIF ET CURATIF

### PRÉVENTIF

Votre PAE développera des activités préventives selon vos besoins.

- Session sur le stress, les relations parents/adolescents, etc.
- Bulletin mensuel sur différents thèmes.
- Etc.

### CURATIF

Si vous avez des difficultés et que vous ne trouvez pas de solutions, vous pouvez contacter le PAE, il a comme objectif de rendre des services professionnels d'aide à court terme pour résoudre des difficultés telles que :

- La gestion du stress, conflits;
- L'abus d'alcool, drogues ou médicaments;
- Difficultés reliées au travail, à la retraite, à la carrière;
- Difficultés financières;
- Difficultés de couple, relations parents/enfants;
- Dépression, anxiété, estime de soi, angoisse;
- Départ et/ou séparation, deuil;
- Etc.

## MEMBRES DU COMITÉ PAE

- **Une ou un représentant du personnel de soutien**  
Syndicat du personnel de soutien, poste 2254
- **Une ou un représentant du personnel professionnel**  
Syndicat du personnel professionnel, poste 2444
- **Une ou un représentant des chargés de cours**  
Syndicat des chargés de cours, poste 2281
- **Une ou un représentant des professeurs**  
Syndicat des professeurs, poste 2441
- **M<sup>me</sup> Madeleine Lamoureux, CRHA**  
Conseillère en gestion des ressources humaines, UQAT, poste 2314

Le générique masculin est utilisé uniquement pour alléger le texte.